



KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

U7-U12

Cette fiche n'est pas exhaustive et doit être lue en complément du Règlement sportif disponible sur www.hockey.be. En cas de contradiction, le Règlement sportif prime sur cette fiche.

Pour toute question : contactez votre secrétaire de club qui est le seul point de contact avec la fédération.

GESTION DES RENCONTRES

Essayez de fixer la date du match remis à l'avance. Si vous ne trouvez pas d'accord une fois la date du match initiale passée, contactez immédiatement votre secrétaire.

La nouvelle date doit être communiquée à la fédération, via le secrétariat, au plus tard 4 jours avant la nouvelle date et ce, afin que celle-ci soit adaptée dans Sportlink.

1. Rencontres reportées doivent toutes être rejouées : avant la dernière journée de championnat.
2. Remise « volontaire » : rencontre doit être jouée dans les 60 jours suivants la rencontre initiale.

Essayez de fixer la date du match remis à l'avance. Si vous ne trouvez pas d'accord une fois la date du match initiale passée, contactez immédiatement votre secrétaire.

3. Remise due à l'impraticabilité du terrain : rencontre doit être rejouée dans les 60 jours suivants la rencontre initiale.

FORFAITS

Prévenez votre adversaire au plus vite + indiquez le forfait sur la feuille de match. Plus tôt vous agissez, moins l'amende sera importante.

FEUILLE DE MATCH

1. La liste des joueurs doit être envoyée aux arbitres via l'Application au minimum 30 minutes avant le début de la rencontre.
2. Nombre de joueurs sur la feuille de match :
 - a. U7-U8 : minimum 3 – maximum 8
 - b. U9 : minimum 4 – maximum 12



- c. U10-U12 : minimum 6 – maximum 12.

En cas de non-respect de ces minima ou maxima, forfait règlement (une rencontre amicale peut tout de même être jouée).

3. Score doit être rempli par les arbitres à la fin de la rencontre.
4. Toute demande de modification de score doit être introduite via secrétaire club dans les 5 jours de la rencontre.

En cas d'irrégularité concernant les points 1 et 2:

- *Aller trouver le manager et lui demander d'y remédier dans les plus brefs délais*
- *Si ce dernier refuse, en informer l'arbitre et acter un forfait « règlement » de l'équipe adverse sur la feuille de match avant de démarrer une rencontre amicale.*

QUALIFICATIONS :

1. Un joueur ne peut pas participer à plus de 3 rencontres par WE (samedi et dimanche).
2. Une équipe peut aligner maximum deux Joueurs ayant déjà participé le même jour à une rencontre d'une autre équipe du club de la même catégorie d'âge.
3. Lors des 2 dernières journées de chaque tour et des barrages, une équipe peut aligner maximum 2 joueurs ayant participé à moins de la moitié des rencontres de l'équipe concernée pour le tour en question (ne s'applique pas aux joueurs de la catégorie d'âge inférieure).

ARBITRAGE

1. U10-U12 Nat : 1 arbitre de chaque club
U9-U12 Reg: 2 arbitres du club qui reçoit
U7-U8 : 1 arbitre du club qui reçoit
2. Absence d'arbitre club : le club en défaut doit désigner une personne pour arbitrer.
3. Interdiction de changer d'arbitre en cours de rencontre.

ACCES A LA SURFACE DE JEU

1. Seul le coach, les arbitres et les joueurs sont autorisés à pénétrer sur le terrain
2. Seul le coach peut donner des instructions aux joueurs

EQUIPEMENTS

1. Au cas où les couleurs des deux équipes prêtent à confusion : équipe visiteuse doit modifier sa tenue.
2. Tenue du gardien doit être d'une couleur distincte de celle des deux équipes.
3. Protège-dents et jambières obligatoires.